

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le 21 juin 2024 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des expositions de la Mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSDEVIGIE, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12 juin 2024

| Membres en exercice | Présents | Pouvoirs | Votants | Exprimés | Non pourvu |
|---------------------|----------|----------|---------|----------|-----------------------|
| 34 | 18 | 9 | 18 | 27 | 1 (Peyrat-le-Château) |

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 27 | 0 | 0 |

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, CHABANAT Christine, DUGAY Marie, DUMONT-ST-PRIEST Hubert, ECHASSERIEAU Vincent, GASCHET Gérald, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, LEVET Elise, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, MUZETTE Thierry, PAQUET Laurent, ROUGIER Serge, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric.

Suppléants avec voix délibérative :

Membres ayant donné pouvoir : BODIN Pascal a donné pouvoir à BIDAUD Jean-Michel, BOUR Coline a donné pouvoir à MUZETTE Thierry, CHADELAUD Michel a donné pouvoir à ECHASSERIEAU Vincent, COLIN Juliana a donné pouvoir à LEVET Elise, COUPET Georges a donné pouvoir à BESNIER Michelle, DELEFOSSE Laurent a donné pouvoir à MALET Patrick, PLAZANET Mélanie a donné pouvoir à SIMON Philippe, SALAGNAT Michèle a donné pouvoir à LENOBLE Monique, THEYS Michel a donné pouvoir à DUMONT-ST-PRIEST Hubert.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir : ANOMAN Matthieu, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, GORA Richard, LOURADOUR Patricia, SIMON Isabel.

Non pourvu : Commune de Peyrat-le-Château

Secrétaire de séance : MALET Patrick

FINANCES

Délibération n° 81-2024 : Budget annexe Office de Tourisme – Décision modificative n°1

Monsieur ECHASSERIEAU propose un projet de décision modificative et additive de crédits n° 1 – 2024 pour le budget annexe de l'Office de tourisme.

Des dépenses imprévues en matière d'informatique ont été constatées, ces dernières seront couvertes par un surcroît de taxe de séjour

Cette décision modificative a pour objet des virements de crédits budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| ARTICLES | DETAIL | FONCTION | MONTANT |
|---|------------------------------------|----------|-----------------|
| 65888 | Autres charges de gestion courante | 020 | + 500,00 € |
| TOTAL CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | | 020 | 600,00 € |

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT + 500,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| ARTICLES | DETAIL | FONCTION | MONTANT |
|--|----------------|----------|--------------------|
| 731721 | Taxe de séjour | 020 | + 500,00 € |
| TOTAL CHAPITRE 731 - IMPOSITIONS DIRECTES | | 020 | 24 500,00 € |

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT + 500,00 €

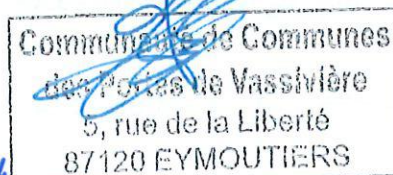
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER** la décision modificative et additive n° 1– 2024 pour le budget annexe de l'Office de tourisme comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 24 juin 2024

Le Président,
Jean-Pierre BOSDEVIGIE



Acte rendu exécutoire le : **24 JUIN 2024**
Publié le : **24 JUIN 2024**